



Préavis municipal n° 07 / 2023

Relatif à la demande de crédit de CHF 106'000.- pour la migration des données eau et assainissement des systèmes d'information du territoire SIT des communes de Blonay et St-Légier.

Rapport de la Commission ad hoc

Monsieur le Président
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission d'étude dans le cadre du préavis 07/2023 s'est réunie le 6 mars 2023 de 19h30 à 20h15 et s'est constituée comme suit :

			Présences
			Le 6 mars 2023 De 19h30 à 20h15
Président	M. Philippe Rickenbacher	GDI	Présent
Rapporteur	Mme Mélanie Wunderli	PLR	Présente
Membres	Mme Laetitia Martinez	PLR	Excusée
	M. Yvan Kohli	PLR	Présent
	M. Robin Shah	Vert.e.s	Présent
	M. Fabrice Borlat	ELU	Absent, non excusé
	Mme Marisa Gullo-Ott	PS & alliés	Présente

Préambule

La Municipalité est représentée par Monsieur Thierry George, Municipal.

Messieurs Thierry Cachin (Service Urbanisme et travaux Blonay-St-Légier) et Daniel Gnerre (responsable Cartoriviera et spécialiste du système, Ville de Vevey) sont également présents.

Analyse :

M. George explique le but de ce préavis : la migration des données eau et assainissement de notre commune.

Actuellement ce sont deux systèmes distincts qui sont présents dans chaque commune. Dans ceux-ci sont regroupées les données techniques (altimétrie, tuyaux, points exacts, diamètres, écoulements, etc.). Les deux systèmes sont exploités sous Oracle mais ils sont différents au niveau du système client, des infos de données et au niveau de leur système d'exploitation. La base de données est identique mais la structure est différente.



La réunion de toutes les données donnera la possibilité de changer le système d'exploitation de ces données, permettra leur migration ainsi que leur nettoyage. Ceci dans le but que les mêmes informations soient disponibles pour les deux communes.

Les données doivent également être exportées au canton, ceci pour des raisons légales. Une base de données sur les réseaux des eaux potables est gérée par le canton.

Avec la fusion de nos deux communes, on se doit de tout réunir, c'est la première raison de la migration. La deuxième raison est que parmi les différents programmes que propose le système Oracle, seul un module est actuellement utilisé pour notre système d'assainissement. Il a d'ores et déjà été annoncé, qu'avec le temps, tous les modules devraient être acquis, ce qui représenterait d'importants frais supplémentaires sous forme de licences.

M. Gnerre relève que l'idée de ce préavis est de profiter de la fusion des deux bases pour changer. Selon lui l'open source représente l'avenir. Les anciens systèmes demanderont de toute façon des mises à jour coûteuses. En effet, M. Cachin relève que la société Oracle change de philosophie quant à la gestion de ses licences. Actuellement deux sont payées par années et Oracle a annoncé une augmentation de prix de l'ordre de 5 à 6 fois par licence, ce qui représente un important montant.

La communauté TEKSI est une association à but non lucratif, basée en suisse romande. C'est un système Open source libre, qui est dirigé par les administrations, qui est fait par les communes pour les communes (à l'opposé de ce qu'est la société Oracle basée aux USA). Ses membres et son comité directeur sont tous des membres de l'administration publique. Il est conçu par ses utilisateurs.

Les cotisations versées par les utilisateurs sont utilisées pour la tenue à jour du système, pour son développement et son évolution (pas de paiements de salaires). Une hotline est à disposition de ses membres.

En adhérant à la communauté TEKSI, notre commune en deviendrait membre, ce qui serait intéressant car elle aurait son mot à dire quant à son évolution et la tenue à jour du système. En outre, cela serait un juste retour des choses afin de pouvoir pérenniser cette association. Open source ne veut pas dire gratuité, néanmoins les montants sont relativement faibles.

M. Gnerre nous informe que la Commune de Vevey a effectué sa migration à fin décembre 2022 sur TEKSI, à son entière satisfaction. Elle a de plus été mandatée pour effectuer la migration de la commune de La Tour-de-Peilz à fin mars 2023 (d'Oracle sur TEKSI). Elle sera probablement également mandatée pour migrer le BTI (de Topobase sur TEKSI). À relever que le SIGE utilise TEKSI depuis de nombreuses années, il a été le premier à migrer.

Si la commune de Blonay St-Légier adhère à cette communauté, il y aura à fin 2024 quasiment tout le réseau Cartoriviera sur TEKSI. La commune de Montreux attend de voir comment se passe la migration de notre commune.



Une entreprise extérieure sera mandatée pour effectuer cette migration. Blonay-St-Légier représente à elle seule un total de quatre systèmes à migrer. Cela sera donc un peu plus compliqué que cela ne l'a été pour Vevey, mais rien qui saurait entraver son bon déroulement.

Trois demandes d'offres ont été faites, deux ont été rendues (une renonciation). Celles-ci ont été analysées par Messieurs Gnerre et Cachin, à noter une importante différence de prix entre la première et la deuxième offre.

Calendrier : sitôt après le délai de recours. La migration serait terminée à fin septembre 2023.

Conclusions :

La commission recommande vivement d'adhérer en tant que membre à la communauté TEKSI.

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission d'étude vous propose, à l'unanimité, d'adopter les conclusions de la Municipalité, comme suit :

- autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de la migration des données eau et assainissement des systèmes d'information du territoire des communes de Blonay et St-Légier – La Chiésaz ;
- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 106'000.00 TTC ;
- de financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt ;
- d'amortir l'investissement sur une durée de 5 ans conformément au règlement sur la comptabilité des communes.

Blonay, le 6 mars 2023

Pour la Commission

Le Président

Philippe Rickenbacher

la Rapporteur

Mélanie Wunderli